RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL FEDERAL
24 & 25 septembre 2021

Le conseil fédéral approuve :

- Sportif :
  - Pro B Dames : passage à 10 équipes, avec 3 descentes de Pro dames et 7 montées de nationale 1
  - Nombre de mutés par équipes : principe d'autoriser 2 mutés par équipe de 4 joueurs en 2022-23, et d'évoluer vers une non limitation du nombre de mutés
  - « Double appartenance » : autorisation de 2 joueurs dans une équipe de 4 joueurs en 2022-23 et un seul les saisons suivantes, pour le niveau national
  - Composition des équipes féminines : assouplissement de la composition d'équipes d'entente

- Financier :
  - Budget prévisionnel 2022
  - Prêt garanti par l'Etat de 400K€ pour aider la trésorerie de cette saison c'est-à-dire anticiper les recettes des licences pour soutenir les territoires dans le cadre des conventions FFTT/ligues et comités
  - Emprunt complémentaire de 250K€ pour financer l'intégralité du projet SPID

- Rémunération du président :
  - Principe et montant de la rémunération
  - Modalités de paiement
  - Mandat au vice-président délégué pour la signature de la convention de mise à disposition
  - Soumission de cette convention à l'assemblée générale du 30 octobre 2021

- Ordre du jour de l'assemblée générale du 30 octobre 2021

- La modification du niveau de performance pour une diminution du nombre des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau et espoirs

- La création d'un groupe de travail sur les mutations

Fédération Française de Tennis de Table 3, rue Dieudonné Costes 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 Courriel : fftt@fftt.email